



Mairie de Saulzet-le-Froid

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 08 JUILLET 2023 à 10h30 à Saulzet le Froid ; salle de la mairie

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Saulzet le Froid, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 29 Juin 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09 Juin 2023
- 2) Désignation Délégué et suppléants Elections Sénatoriales
- 3) Demande achat terrain communal et sectionnal à Souverand
- 4) Devis chemin Zanières
- 5) Questions diverses

LES PARTICIPANTS	
Présents :	Gérard Beadonnat, Martine Chaumet, Colette Guilloud, Philippe Guittard, Carine Fontaine, Patrick Pellissier Ophélie Roux, Jérémy Guittard
Absents représentés :	Céline Silberberg,
Absents non représentés :	Jérôme Pellissier, Carine Gardet,
Participants à la réunion :	Florian Roudaire, Léa Francon (intervenants sur le point qui les concerne)

✓ Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Ophélie Roux est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09/06/2023 :

Mr Le Maire soumet au vote :

Pour	9
Contre	0
Abstentions	0

2) Désignation délégué et suppléants Elections Sénatoriales :

En vue des élections Sénatoriales qui se dérouleront le 24 Septembre prochain, la Préfecture du Puy de Dôme impose à ses communes d'élire au sein de son Conseil municipal un titulaire et trois suppléants.

Sur proposition :

- le titulaire : Mr Patrick Pellissier

- Les suppléants : Mr Gérard Beudonnat, Mme Ophélie Roux, Mme Colette Guilloud

Il est précisé qu'il n'y a pas d'autres candidatures et que les membres du Conseil municipal n'ont pas souhaité voter à bulletin secret.

Mr Le Maire soumet au vote :

Pour	9
Contre	0
Abstentions	0

3) Demande achat terrain communal et terrain sectionnal :

Un administré demande l'acquisition d'une partie de la parcelle 0091 à Souverand pour une surface de 1500m², ainsi qu'une partie de terrain communal longeant la parcelle 00455 pour constituer un chemin d'accès à cette parcelle.

Il est précisé que la commune a demandé une servitude de passage, lors de la vente de la parcelle 00455 pour pouvoir accéder au réseau d'assainissement.

La partie de terrain communal fait environ 160 m².

Cet administré demande à acquérir ces terrains moyennant 10 € / m².

Actuellement, le tarif du terrain communal, voté par le conseil municipal, est de 30 €/ m². Il est inférieur à ceux pratiqués récemment sur la commune (ventes entre particuliers).

Après en avoir débattu, le conseil municipal ne souhaite pas revoir le tarif du terrain communal et/ou sectionnal car des ventes au tarif de 30 €/ m² ont déjà été actées.

Pour la vente de la portion de communal constituant un accès à la parcelle N°00455 :

Mr Le Maire soumet au vote :

Pour	9
Contre	0
Abstentions	0

Pour la vente de la partie sectionale :

Mr le Maire explique qu'il est nécessaire d'organiser le vote de la section afin que les ayants droit se prononcent sur l'accord de la vente.

Les pétitionnaires assistent à la réunion, ils sont autorisés à prendre la parole ; ils informent le conseil municipal qu'ils ne souhaitent acquérir aucun des deux terrains au tarif de 30 €/m².

L'organisation du vote de la section de Souverand n'aura donc pas lieu.

4) Devis chemin accès à Zanières :

Exposé de la situation : un propriétaire du village demande que l'accès communal qui dessert sa propriété ainsi que deux autres, soit refait. Le propriétaire souhaiterait que cet accès soit décaissé puis empierré. Les deux autres propriétés ne sont pas occupées.

Certains membres du conseil municipal se sont rendus sur place pour constater l'état dudit accès.

Après en avoir débattu : au regard du positionnement de l'accès par rapport à la rue descendante, il est évoqué le problème de collecte des eaux de pluie qu'il faudrait canaliser pour éviter qu'elles n'inondent les terrains de deux des propriétés d'une part, d'autre part l'état actuel de l'accès est plus que satisfaisant et rien ne justifie la réfection demandée.

Il a également été évoqué, dans l'hypothèse où toutes les propriétés seraient occupées, selon leurs destinations (habitat principal ou location), d'éventuels problèmes de stationnement.

Mr Le Maire soumet au vote :

Pour	0
Contre	8
Abstentions	1

5) Questions diverses :

- Suite à plusieurs remarques faites par les riverains et après constatation par l'employé communal, il est rappelé qu'aucun matériel ni véhicule ne doit être stationné sur le domaine public. De plus, les déchets verts sont à évacuer en déchèterie et non sur le domaine communal. Les stocks de rebus de chacun de type pneus, ferrailles, piquets, parpaings sont également à recycler par matière.

Les membres du conseil municipal remercient ses habitants de bien vouloir respecter ces règles.

- Sur la balailleuse, le bac de ramassage des graviers doit être changé. Le devis est de 1400 € HT.
- Sur le village de Pessade, de nombreux locataires ont déménagé laissant leurs chats sur place. Leur nombre devenant de plus en plus important, une association est venue les récupérer pour les stériliser. Après quoi, cette association à redéposer les chats au village de Pessade. Aujourd'hui, pour financer leur campagne de stérilisation, cette association demande le versement d'un don par la commune. Aucune décision n'étant prise à ce sujet et pour éviter que la situation se reproduise, il est rappelé que toutes les communes doivent conventionner avec une fourrière pour signalement et évacuation des animaux errants.
- Marchés publics : la commune a décidé d'adhérer à une plateforme de publication des marchés publics en ligne. Son choix s'est porté sur achat public.com. le tarif de l'abonnement annuel est de 576 € TTC.